



Conseillers élus : 11  
En fonction : 10  
Présents : 7

## **PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 17 mars 2023**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire**

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne  
M. KUHM Pierre

**Membre excusée :** Mmes CURTO, Aïcha BALZER Vanessa et  
M. JACKY Olivier

**Date de convocation :** 13 mars 2023

**Ouverture de la séance :** 20 h 10

M. le Maire ouvre la séance.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. VAUBOURG Pascal

**Ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Travaux extérieurs MAM
- 3) Chasse : Consultation des propriétaires – 4C (Commission Consultative Communale de la chasse)
- 4) Organisation Elssasputz
- 5) Divers

**Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal**

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

**Objet 2 : Travaux extérieurs MAM – Maison d'Assistants Maternels**

M. le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder aux travaux d'aménagement extérieurs, à savoir la sécurisation du site, par la pose de

portails (remplacement du portail existant vers la rue du Pasteur Schroeder et pose d'un nouveau portail vers la place de la Mairie), la pose de clôtures rigides sur la limite en partie arrière du terrain et vers le passage le long de la route pour empêcher l'accès vers la cour du logement communal.

Une délibération est nécessaire étant donné que par délégation, le Maire ne peut prendre que la décision pour des travaux pour un montant de 10.000,00 €.

Il soumet les trois devis demandés auprès des entreprises suivantes :

- DS Fenêtres : pour un montant de 20.275,00 € HT,
- METALLERIE WILLEM : pour un montant de 14.096,40 € HT,
- EB Serrurerie : pour un montant de 12.997,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux à la Société EB Serrurerie pour un montant de 12.997,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

### **Objet 3 : Chasse communale**

M. le Maire informe les conseillers que les baux de chasse sont à renouveler pour une période de neuf ans, allant du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

La procédure de location se décompose en deux phases :

- La 1<sup>ère</sup> consiste à consulter tous les propriétaires fonciers si la commune souhaite bénéficier du produit de la location
- La 2<sup>ème</sup> phase concernera la relocation proprement dite.

La 1<sup>ère</sup> phase a vocation à être engagée de suite si la commune souhaite bénéficier du loyer de chasse annuel et il faut donc prendre la décision correspondante.

#### **3.1 Mode de consultation des propriétaires**

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

**Vu** les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,

- Charge Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

### 3.2 Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2014-2033.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

Désigne

M KRAPFENBAUER Marc (Maire), Président de la 4C,

MM. MAHLER Etienne et MERCKLING Claude (adjoints au maire)  
en qualité de représentant de la commune

2. Décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

#### **Objet 4 : Organisation Elsassputz**

- Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal, les détails de l'organisation pour cette opération de nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 sont décidés, soit :

- Rendez-vous à la Mairie à partir de 8h15
- Départ des groupes à 8h30
- Sites à nettoyer retenus : les 4 sorties du village jusqu'à la limite du ban communal ainsi que les routes communales vers Menchhoffen et Bischholtz
- A partir de 11h30 : apéritif offert par la commune

Pascal VAUBOURG est chargé de l'organisation des équipes et de la récolte des déchets ramassés, Claude MERCKLING s'occupera de la partie récréative et Anne RECHT de la communication par rapport à cette opération. Il est précisé qu'une inscription auprès de la Mairie est souhaitée.

#### **Objet 5 : Divers**

- M. le Maire informe les conseillers que la vente bois aura lieu le vendredi 14 avril 2023 à 20h00 à la Salle Polyvalente de Schillersdorf.
- La date retenue pour la visite du Syndicat des Eaux d'Offwiller ne convenant pas à tous les conseillers, une nouvelle date est proposée, à savoir le samedi 10 juin 2023. Cette sortie se fera avec les conjoints.

- M. le Maire indique avoir eu une réunion avec M. SCHULLER du Centre Technique de Bouxwiller dans le cadre d'une campagne de remplacement des panneaux d'entrée du village.

Cette opération sera prise en charge par la CEA et les 4 entrées du village sont concernées. Les panneaux en place seront remplacés à chaque fois par deux panneaux entrée et sortie.

Il est également proposé d'apposer le nom en alsacien après consultation de l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) pour obtenir la traduction correcte.

**La séance est levée à 22 h 20**

## **Feuillet de clôture de la séance du 17 mars 2023 :**

### Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Travaux extérieurs MAM
- 3) Chasse : Consultation des propriétaires – 4C (Commission Consultative Communale de la chasse)
- 4) Organisation Elssasputz
- 5) Divers

### Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)  
VAUBOURG Pascal (1er adjoint)  
MAHLER Etienne (2ème adjoint)  
MERCKLING Claude (3ème adjoint)  
KUHLMANN Pierre  
MERCKLING Stéphanie  
RECHT Anne

### Signatures :

KRAPFENBAUER Marc  
Maire

VAUBOURG Pascal  
Secrétaire de séance